

concessions qu'ils n'eussent jamais osé réclamer si elle se fût jointe à leurs ennemis.

Néanmoins, deux grandes vérités se faisaient lentement jour dans les intelligences d'élite, et O'Connell, à l'immortel honneur de sa mémoire, fut le premier à les faire passer de la théorie dans la pratique. La première, c'est que la meilleure des révolutions ne vaut pas une goutte de sang versé ; la seconde, c'est que la liberté de conscience n'est véritable qu'autant qu'elle implique la négation de l'autocratie spirituelle de l'homme, ou, en d'autres termes, de la compétence propre du Gouvernement, quant aux questions de doctrine.

Ainsi commentées par l'Irlande, les doctrines de 1789 commençaient à perdre leur venin. Jamais, en effet, l'Eglise n'a refusé aux peuples le droit de poursuivre par des voies légales et pacifiques le redressement de leurs griefs, et il est tout aussi incontestable que la liberté de conscience restreinte dans les limites que lui assignait le grand agitateur, n'a rien eu de soi que l'Eglise n'ait toujours enseigné. Dans tous les temps, elle a également condamné ceux qui lui refusaient le droit d'accorder certains privilèges spirituels aux souverains temporels et ceux qui soutenaient que les souverains possédaient de droit ces privilèges. Nous bénissons la papauté de nous avoir donné le concordat de 1802 ; nous la bénissons de même le jour où il lui plairait de la révoquer.

Mais les compatriotes d'O'Connell ne pouvaient garder longtemps le monopole de cette nouvelle et magnifique interprétation du droit moderne. De l'Irlande elle s'infiltra sur le continent, et les catholiques français la saisirent, la comprennent et la goûtent de jour en jour davantage. Elle a passé les Alpes et les Apennins, les Dragonetti, les Orioli l'exposent dans leurs écrits avec une admirable éloquence. C'est le progrès dans la paix et par la paix, avec, et par souverains, sans émeutes, sans massacres, sans spoliation, par des épanouissements successifs d'une réforme aussi salutaire pour les princes que pour les peuples. Et ces hommes illustres, s'ils vivaient comme nous dans un pays où la diversité des croyances ne peut disparaître que devant une liberté égale pour tous, remerciaient avec nous le Créateur de ce que cette liberté est inscrite dans notre charte. Veut-on la preuve du progrès que nous avons fait ? La liberté de conscience avait été promise par toutes les constitutions, qui ont précédé celle de 1830, et c'est seulement depuis 1830 que les catholiques songent enfin à la revendiquer.

Or, le redressement pacifique des griefs populaires et la négation de l'autocratie spirituelle du pouvoir temporel constituent tout un système social, lequel ne peut prévaloir sans opérer à la longue une transformation complète dans les rapports actuels de l'Eglise et de l'Etat. Et s'il est vrai, comme nous le croyons, que l'avenir de la société lui appartienne, nous n'avons pas eu tort de dire que l'Eglise entrerait aujourd'hui dans une autre phase de sa durée. En effet, si ces nouvelles données sociales sont encore très-loin d'être généralement acceptées, il est non moins évident que les anciennes sont tout à fait usées. D'une part, la grande majorité de nos adversaires ont eux-mêmes horreur des révolutions faites à main armée, car ils n'ignorent plus ce qu'elles vaudront toujours de déceptions et de souffrances à ceux qui les feront ; de l'autre, quand ils ne douteront plus de notre sincère respect pour la liberté légale de leurs consciences, ils tiendront fort peu à ce que les nôtres soient asservies. Les conditions d'une alliance véritable existent donc dans les pays à cultes mixtes, et dans les autres, que faut-il pour rétablir un accord parfait, sinon des princes, comme celui de Rome, qui rendront inutiles des agitations même pacifiques, en faisant aux abus la seule guerre qui ne les multiplie point sous prétexte de les combattre, c'est à dire en les élaguant d'une main ferme et prudente ? La société passera peut-être encore par de bien cruelles épreuves, mais chacune d'elles fera plus clairement apercevoir les seules bases sur lesquelles il lui soit dorénavant donné de reposer avec quelque sécurité. Il faudrait la croire condamnée à mort pour oser supporter un seul instant qu'elle repousse toujours sa dernière, son unique chance de salut.

Dependant de grands obstacles restent encore à franchir. Nous les examinerons dans un second article, et nous les signalerons avec d'autant moins de regrets que nous ne pourrions le faire sans parler avec quelque détails des actes administratifs du *monarque* de Rome pendant la première et glorieuse année de son pontificat. (A continuer.)

LE LIBÉRATEUR DANIEL O'CONNELL.

L'Irlande a pris le deuil. Elle pleure la perte de son grand citoyen, de l'homme qui a consacré cinquante années de son existence à défendre son culte et ses libertés. Le peuple, qui se l'était donné pour chef, est agenouillé à cette heure aux pieds des autels que son génie a affranchis ; il prie pour le repos de son âme. Le spectacle donné par l'Irlande désolée n'est pas moins solennel que celui qu'elle offrait jadis lorsque, se soulevant et se calmant à la voix d'O'Connell, elle marchait à la conquête de ses libertés par la route de la légalité, que son patriotisme lui a ouverte. La douleur, les larmes, les prières de l'Irlande disent mieux que ne sauraient le faire nos paroles si O'Connell a emporté dans la tombe la sympathie, l'amour, le dévouement sans bornes des Irlandais. La fidélité de leur attachement pour sa personne eût été plus manifeste s'il fût mort au milieu des triomphes de l'agitation de 1843 ; mais elle n'eût certainement pas été plus réelle qu'aujourd'hui.

La désolation de l'Irlande prouve qu'elle sent sa perte, perte immense, si

on la calcule sur les services rendus à la patrie par celui qui est l'objet de sa douleur, perte surtout à jamais irréparable. Qu'on ne se fasse pas illusion, ni la Jeune ni la Vieille-Irlande, ne peuvent remplir ce vide. La Vieille-Irlande, sans O'Connell, redevient jeune aussi, privée qu'elle sera de son expérience. Tous les Irlandais dont le cœur bat pour la liberté de la patrie, comprendront, espérons-le, le devoir d'oublier leurs divisions et de signer sur le marbre du tombeau qui va s'élever au milieu des montagnes sauvages du Kerry une éternelle réconciliation. Que tous les Irlandais proclament O'Connell leur patron politique, comme saint Patrice est leur patron religieux, et du fond de sa tombe il continuera à être leur guide ; car il est permis de dire de lui comme du juste : *Defunctus adhuc loquitur*.

O'Connell a passé sa longue carrière à poser sur des bases larges et profondes les principes de liberté que l'Angleterre avait foulés aux pieds à l'égard de sa patrie et de la portion catholique de ses sujets. On peut dire qu'il est mort après avoir accompli sa tâche. Le temps seul est appelé à en opérer les développements, à en attirer les conséquences, à en réaliser les applications. Nous sommes trop près de lui pour pouvoir juger, les proportions de son œuvre, proportions qui grandiront et se montreront plus importantes à mesure que les années nous en éloigneront davantage. Nous essaierons cependant d'esquisser les principaux traits de cette vie si pleine, consacrée au service de la patrie et d'une cause qui devient celle de l'humanité. Nous verrons qu'O'Connell a eu la gloire d'être toujours du parti des faibles et des opprimés. Il ne se contentait pas une injustice, une iniquité dans le monde, que sa voix éloquente ne la flétrît aussitôt, que ses victimes n'eussent ses sympathies. Quelqu'endroit que fût son patriotisme, les intérêts de l'humanité lui étaient plus chers que ceux de l'Irlande, et son amour pour la religion dominait toutes ses autres affections. On n'a pu croire qu'O'Connell rendant le dernier soupir en Italie mourait loin de sa patrie ; mais le chrétien a, même ici-bas, une patrie plus chère que celle qui lui a donné le jour. L'âme du grand O'Connell n'aura pas regretté que les eaux de l'Adriatique vissent mêler leur doux murmure aux chants pieux qui se sont fait entendre autour de son lit de mort.

Daniel O'Connell est né le 6 août 1775, à Carhen, à peu de distance du village de Cahirciveen, dans le comté de Kerry. Morgan O'Connell, son père, homme actif et industrieux, possédait une honnête fortune, qu'il sut accroître en exploitant ses terres et en apprivoisant les habitants d'alentour.

Les familles irlandaises les plus illustres ne suivent que difficilement le fil de leur généalogie. Sur une terre conquise, si longtemps déchirée par les guerres civiles, si souvent mise à feu et à sang, dont le sol, confisqué par les vainqueurs, a successivement changé de maîtres, documents généalogiques, titre de propriété, tout a été emporté par le souffle destructeur de la guerre et des persécutions. Il est toujours facile de contester des titres à la célébrité, quand ils se perdent dans l'antiquité la plus reculée et qu'ils sont transmis par voie de tradition plus que sur l'autorité des parchemins. La famille de l'homme illustre dont nous esquissons la vie fait remonter son origine à Conaire II, roi d'Irlande, au commencement du troisième siècle. A l'époque de la conquête anglo-normande, au douzième siècle, la famille O'Connell était en possession d'une partie du comté actuel de Kerry. Elle s'est divisée ensuite en plusieurs branches qui se sont établies sur plusieurs points de l'Irlande. Quoi qu'il en soit de l'exactitude de cette généalogie, les O'Connells sont occupés depuis plusieurs siècles dans des positions élevées, et, en 1652, Richard O'Connell, évêque de Kerry, était martyrisé par les troupes de Cromwell. Maurice O'Connell, chef de la famille, durant la guerre de 1641, possédait, d'après le *Book of Forfeitures and Distributions*, conservé dans les archives de Dublin, dix-neuf domaines dont ce livre fait l'énumération. La branche des O'Connells de Darrynane a fourni aux armées de la France et de l'Autriche de braves capitaines. Nos annales militaires conserveront la mémoire du brave Daniel O'Connell, qui reçut de Louis XVI le titre de comte en récompense de ses services, et qui allait être fait maréchal de France par Charles X quand la révolution de Juillet éclata.

Le jeune Daniel, qui devait être un jour surnommé le libérateur de sa patrie, fut adopté par son oncle Maurice, propriétaire de Darrynane, qui était sans enfant. Sa première éducation fut confiée à de simples maîtres d'école de village, et à l'âge de treize ans, son oncle, qui conçut de lui les plus belles espérances, chargea de son instruction un prêtre qui venait d'établir une école dans *Long-Island*. C'était la première école ouverte en Irlande par un catholique. L'Angleterre, ébranlée par les embarras qui pesaient sur elle à la suite de la révolte de ses colonies d'Amérique, venait d'alléger un peu les lois pénales pour assurer l'appui des Irlandais. O'Connell rappelait avec complaisance que l'année de sa naissance était celle où les colonies américaines avaient, pour la première fois, revendiqué leur indépendance. C'était comme un pronostic de sa mission politique. En 1789, il quitta avec son frère Maurice l'école du révérend M. Harrington, et tous deux partirent pour le continent. Ils se rendirent d'abord à Louvain ; mais Daniel avait passé l'âge où il pouvait être admis à y faire ses études. Il fallut instruire son oncle de cette circonstance et attendre ses ordres. Après six semaines, qu'il passa à suivre les cours comme étudiant libre, une lettre de Darrynane lui enjoignit d'aller à Saint-Omer, où il passa une année, après laquelle il partit pour le collège anglais de Douai. A Saint-Omer comme à Douai, le jeune Daniel était toujours un des premiers de sa classe. Il eut dans ce dernier établissement, pour principal compétiteur, un jeune Anglais qui est aujourd'hui le doyen des vicaires apostoliques d'Angleterre, le vénérable docteur Walsh, du district central. Les talents du jeune Da-